



PROGRAMME DE FORMATION

- HIVER 2019 -

Formations ouvertes à tous les porteurs de projet en démarche active de création d'activités agricoles et/ou agri-rurales en Drôme-Ardèche.



« Fixer son prix de vente et le défendre »

La question du prix de vente d'un produit agricole est complexe et dépend d'une multitude de facteurs (coût de production, prix du marché, rémunération attendue, nature des produits, capacité du producteur à argumenter et défendre son prix, etc).

- **Le 30 janvier 2019**

Avec Solenne FLANDIN-BOUTIN, animatrice-formatrice de l'AFOCG 26 et 07.

→ **Lieu : Au Pôle Bio à Eure**

Objectifs :

Cette journée d'échange a pour objectif de donner matière à réfléchir et à argumenter, en fonction des différents circuits de commercialisation, à un prix juste, pour le producteur et le client ou l'intermédiaire.



« Conduite du pâturage sur prairies naturelles et parcours »

initiation

Pour réfléchir collectivement, entre éleveur-euse-s, à la valorisation de la ressource fourragère en fonction de ces parcelles, difficultés et objectifs .

- **Le 7 mars 2019**

Avec Cyril AGREIL, SCOPELA.



→ **Lieu : Sur une ferme en Drôme**

Objectifs :

- Intégrer les prairies naturelles et les parcours dans son système d'alimentation?
- S'appuyer sur les parcours pour produire du lait ou de la viande?
- Rénover ses prairies sans les retourner ni les sursemmer?
- Reprendre des surfaces sans girobroyer la broussaille ?

Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural de la Drôme
c/o L'Usine Vivante
24 Avenue Adrien Fayolle
26400 CREST
04 28 51 00 02 / 07.82.39.28.05
adeardrome@gmail.com





« Mettre son projet en chiffre »

Chiffrer son projet pour orienter ses choix dans le projet futur : quels investissements, matériels, ressources ?

• En mars 2019

Avec Magalie LEJAILLE, animatrice ADEAR 26, Solenne FLANDIN-BOUTIN, animatrice-formatrice de l'AFOCG 26 et 07.

→ Lieu : à définir

Objectifs:

- Définir ses besoins économiques
- Définir sa gamme de produits
- Définir ses investissements et les sources de financement
- Construire un prévisionnel en étant accompagné.

Nous sommes heureux de vous proposer pour la fin d'hiver 2019, une nouvelle formation pour les **producteurs en PPAM** qui souhaitent élargir leur gamme de plantes par la cueillette sauvage et pour celles et ceux qui se posent des questions sur la réglementation de la cueillette sauvage et la gestion des sites de cueillette.



Aussi, vous trouverez un avant goût des formations du printemps avec le retour de notre formation sur les statuts juridiques, sociaux et fiscaux en agricole : « Faire ses choix avant installation ».

Cette fois ci la formation ouvre ses portes aux porteurs de projets non-éligibles VIVEA pour un montant de 50e/journée de formation.

Voir page suivante



« Gestion de sites de cueillette sauvage en PPAM. »

Comment s'y prendre pour gérer au mieux un milieu de cueillette, dans quel cadre réglementaire s'inscrit-on et quelles bonnes pratiques professionnelles avoir ?

• Le 21 mars 2019

Avec Thomas ECHANTILLAC, cueilleur professionnel et président de l'AFC.

→ Lieu : à définir

Objectifs:

- Aborder la cueillette en France : les cadres et les ressources .
- Identifier les démarches à avoir en amont de la cueillette.
- Comprendre les objectifs, enjeux et les différents niveaux et types de gestion de la cueillette.



«Faires ses choix avant installation»

Pour s'y retrouver dans les statuts juridiques, sociaux et fiscaux en agriculture.

- **Le 9 avril 2019**

Avec Magalie LEJAILLE, animatrice ADEAR 26.

- **Le 16 avril 2019**

Avec Magalie LEJAILLE et Corinne LAPLAÏE, animatrice à la MSA Ardèche Drôme Loire.

→ Lieu : à définir

Objectifs :

- Comprendre l'articulation entre statuts juridiques, sociaux et fiscaux en agriculture. A quoi correspondent-ils?
- Appréhender les différents statuts juridiques qui existent en agriculture.
- Comprendre l'assujettissement à la MSA.
- Faire ses choix fiscaux : TVA, régime fiscal, pluractivité...



« Comprendre le nouveau TESA »

Pour que les employeur-euse-s de main d'œuvre puissent comprendre les évolutions du contrat.

- **Automne 2019**

→ Lieu : à définir

Objectifs:

- comprendre les évolutions et les contraintes du contrat TESA
- identifier la procédure à suivre pour mettre en place un contrat TESA
- appréhender les effets du prélèvement à la source

L'ADEAR de la Drôme en BREF :

L'association a été créée en 2014 par des paysans drômois afin de promouvoir et encourager le développement de l'emploi agricole par l'Agriculture Paysanne. Pour cela, elle s'est dotée de deux missions principales :

- ⇒ Animer des groupes thématiques d'échanges, de réflexion, d'expérimentation et de mise en pratique, qui lient les acteurs du milieu agricole.
- ⇒ Accompagner des porteurs de projet dans leur parcours d'installation.

Nous revendiquons une agriculture conduite par des paysans nombreux, solidaires les uns des autres, et profondément intégrés dans le tissu rural local.

L'ADEAR Drôme fait partie d'une fédération nationale d'associations, la FADEAR, proche du syndicat agricole Confédération Paysanne.



INFOS FORMATIONS :

Coût : GRATUIT pour les ayant droit VIVEA, 50€/jour pour les personnes en démarche d'installation + adhésion à l'association ADEAR (nous contacter pour d'autres modalités de financement)

Lieux : Sur des fermes en Drôme

Repas : Repas partagé

Transport : Un co-voiturage pourra être organisé.

Pour toute inscription, remplir le bulletin ci-dessous ainsi que le bulletin d'adhésion à l'ADEAR. Merci de joindre votre règlement et de l'adresser à l'ADEAR de la Drôme.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION



Nom / Prénom :
Adresse :
.....
Tél fixe / port. :
Mail :

Je suis : Agriculteur.trice Porteur.se de projet Autre
Je suis éligible aux fonds de formation VIVEA : Oui Non
J'autorise l'ADEAR à diffuser mon adresse mail pour organiser du covoiturage: Oui Non

Merci de cocher la ou les formations où vous souhaitez vous inscrire :

- « **Fixer son prix de vente et le défendre** »
- « **Conduite de pâturage sur prairies naturelles et parcours** » - *initiation*
- « **Mettre son projet en chiffre** »
- « **Gestion de site de cueillette sauvage en PPAM** »
- « **Faires ses choix avant installation** »
- « **Comprendre le nouveau TESA** »

Conditions d'accès aux formations:

Nos formations sont gratuites pour les personnes cotisants au fonds de formation VIVEA (agriculteurs et cotisants solidaires). Elle est également accessible aux porteurs de projets pour un coût de 50€/jour de formation. Les personnes non éligibles peuvent participer à la formation dans la limite des places disponibles. Dans ce cas contactez-nous au 04. 28. 51. 00. 02. .

Acompte :

Nous demandons un acompte d'un montant de 40€/jour de formation (80€ si deux journées de formation...) qui ne sera encaissé qu'en cas d'annulation moins de deux jours avant le début de la formation ou en cas de limitation du financement de VIVEA suite à un dépassement de plafond*.

*Les nouvelles orientations politiques de VIVEA limitent à 2 000 euros par année civile le financement de formation pour tous les stagiaires. Veuillez vous rapprocher de VIVEA pour connaître votre solde.

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES :

L'ensemble des données collectées (coordonnées, date de rencontre, date d'entretien, inscription aux formations, etc) sont enregistrées par l'ADEAR de la Drôme dans notre base de donnée. Ces informations sont réservées à l'usage de l'association et seront conservées pendant 10 ans. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter le suivi des activités de l'association et la communication, à produire des statistiques et à justifier nos actions auprès de nos financeurs.

Adhésion à l'ADEAR

(Obligatoire pour participer à une formation)



Je suis déjà adhérent à l'ADEAR : Oui Non

Si non, montant adhésion : **40€**

Pour les petits budgets, ou pour une adhésion soutien, prix libre : €

Merci de joindre votre règlement par chèque à l'ordre de : « ADEAR 26 »

(faire un chèque séparé du règlement ou acompte pour la formation, merci)

En adhérent à l'ADEAR de la Drôme, je prend connaissance et accepte les statuts de l'association, ainsi que le projet et les valeurs qu'elle défend *.

⇒ voir <http://www.jeminstallepaysan.org/historique-et-valeurs>

Cocher la case ci-dessus afin d'adhérer à l'association.

Date et Signature :